

## **Examen d'entrée en formation continue (FTLV) diplômante 2022/23**

### **Parcours Atelier Costume**

**Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2022 à juillet 2023.**

#### **Inscriptions administratives**

**Du 28 octobre 2021 au 04 février 2022,**

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), page « formation tout au long de la vie », à renvoyer par la poste à « service FTLV » et par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr) au plus tard le **vendredi 04 février 2022**, cachet de la poste faisant foi.

#### **Calendrier de l'examen d'entrée**

**Le mercredi 13 avril 2022**

#### **Pré-requis attendus des stagiaires**

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates en formation continue (FTLV) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours de costumier-costumière du spectacle vivant (habillage, textiles, couture, mode).

Les candidats et candidates mettront en particulier en évidence dans leur CV et leur entretien, leur expérience en tant que costumier-costumière (coupe, réalisation, régie costume).

La formation « Atelier Costume » délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un stagiaire diplômé d'un bac+3.

**Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr), en même temps que leur dossier administratif, soit au plus tard le vendredi 04 février 2022 (Voir la fiche sur le site internet, consacrée aux modalités du dossier VAP).**

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates étrangers qui -outre la condition précédente- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme d'étude en langue française (DELFF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues ou de tout autre diplôme équivalent ( TCF, DALF.. )

### **Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées**

Culture artistique  
Culture du costume historique  
Goût pour le travail en autonomie et en équipe  
Bonne culture générale  
Anglais

### **Déroulement de l'examen d'entrée**

**Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.**

### **Admission, épreuves 1 et 2, le mercredi 13 avril 2022**

- **Epreuve pratique :** (durée 4 h 30)

A partir d'un patron, d'un croquis légendé et d'explications, le candidat ou la candidate devra réaliser une pièce d'étude en temps limité regroupant des difficultés de réalisation de costume de spectacle.

Par exemples : pose de biais ou ganses, incrustations, poches, montages de manches, de cols...

- **Entretien :** (durée 20 minutes). Après-midi à partir de 14h00

Entretien avec un jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet d'évolution du candidat ou de la candidate (durée : 20 minutes). Pour cet entretien le candidat ou la candidate peut apporter un dossier personnel de réalisation et de technologie (processus de fabrication et échantillonnages)

Les résultats sont affichés et figurent sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), page « formation tout au long de la vie », rubrique Atelier costume à l'issue des épreuves.